

TUNISIE

Les autorités ont empêché les délégués d'Amnesty International de rencontrer une organisation de défense des droits humains tunisienne de premier plan

Index AI : MDE 30/026/2005

ÉFAI

Jeudi 17 novembre 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

Ce jeudi 17 novembre 2005, les forces de sécurité tunisiennes n'ont pas permis aux délégués d'Amnesty International de rencontrer des membres du Conseil national des libertés en Tunisie (CNLT), organisation de défense des droits humains basée à Tunis. Une quinzaine ou une vingtaine d'agents habillés en civil les ont empêchés de pénétrer dans le bâtiment devant lequel ils étaient postés et qu'ils surveillaient ouvertement et de manière intimidante. Ces agents n'ont pas expliqué aux représentants d'Amnesty International pourquoi ils ne pouvaient pas entrer, mais leur ont clairement fait comprendre que c'était sans issue.

Cet épisode s'inscrit dans une série d'événements au cours desquels les forces de sécurité tunisiennes ont empêché des délégués, des militants de la société civile et des journalistes réunis dans le cadre du Sommet mondial des Nations unies sur la société de l'information (SMSI), de vaquer à leurs activités légitimes. Alors que ce Sommet accueilli par la Tunisie s'est ouvert le 16 novembre, trois experts chargés des droits humains à l'ONU ont publiquement fait part de leur « *vive préoccupation* » quant aux restrictions imposées à la liberté d'expression et d'association dans le pays. Ils ont lancé un appel au président tunisien afin qu'il prenne immédiatement des mesures propres à garantir le respect de ces libertés fondamentales.

Les délégués d'Amnesty International souhaitaient rencontrer Sihem Bensedrine, porte-parole du CNLT, ainsi que d'autres membres de l'organisation, afin d'en savoir plus sur le harcèlement et les restrictions dont ils font l'objet. D'autres organisations de défense des droits humains présentes au SMSI et désireuses d'organiser des réunions avec le CNLT avaient également été refoulées devant le bâtiment. Le gouvernement tunisien a systématiquement refusé, depuis sa création en 1998, de reconnaître légalement le CNLT, pourtant très respecté en tant qu'organisation

de défense des droits humains. Aujourd'hui, son existence même est menacée. Les réunions publiques et autres activités destinées à promouvoir le respect des libertés fondamentales en Tunisie sont soumises à un arsenal de restrictions et souvent interdites par la force.

N'ayant pu se rendre dans les bureaux du CNLT, les délégués d'Amnesty International ont toutefois pu entrer en contact avec Sihem Bensedrine. Elle leur a déclaré qu'elle-même et ses collègues n'étaient pas placés en détention, même si les autorités empêchaient tout accès au bâtiment et le gardaient sous haute surveillance. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>